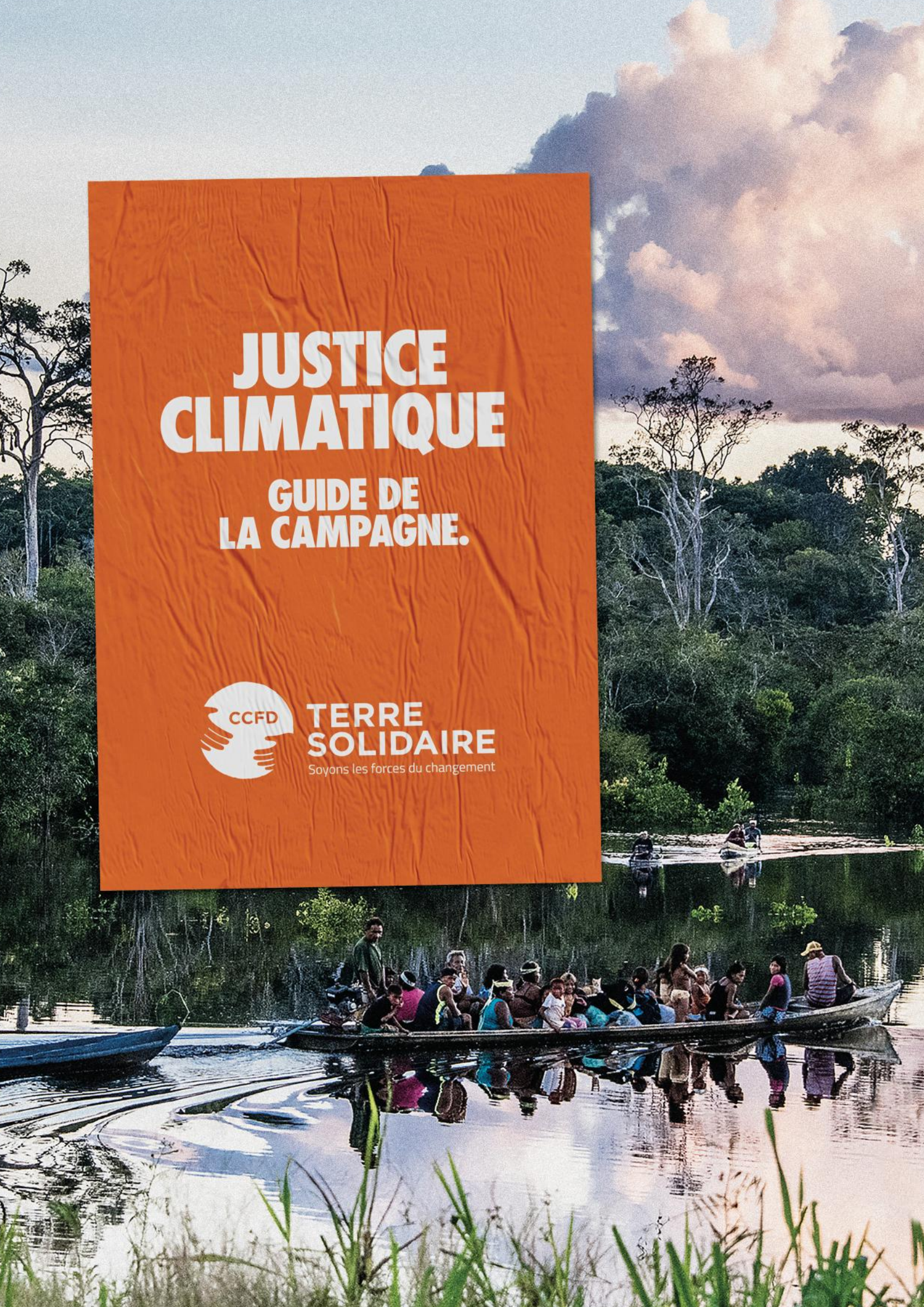


JUSTICE CLIMATIQUE

GUIDE DE
LA CAMPAGNE.



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement



| | |
|-----------|--|
| 03 | INTRODUCTION |
| 05 | PARTIE 01 CLIMAT : ENTRE URGENCE ET INACTION |
| 06 | Un monde au pied du mur |
| 07 | Une société civile qui intensifie sa mobilisation, entre espoir et déception |
| 09 | Un multilatéralisme climat à la croisée des chemins |
| 12 | PARTIE 02 LA COMPENSATION PAR LE SECTEUR DES TERRES : CACHE-NEZ DE LA NON- ACTION CLIMATIQUE |
| 13 | La quête du Graal, la « neutralité carbone » |
| 13 | « Compensation carbone » ou la fuite en avant de trop |
| 15 | Les limites d'un développement tous azimuts de la compensation carbone |
| 17 | Compensation carbone : mise en péril de la lutte contre les dérèglements climatiques et de la souveraineté alimentaire |
| 21 | Ce qui se joue à la COP26 autour de l'article 6 |
| 22 | CONCLUSION |
| 23 | GLOSSAIRE |

Ce guide de campagne justice climatique est édité par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre Solidaire). Directrice de publication : Sylvie Bukhari-de Pontual. Coordination rédactionnelle : Laurine Gatefait. Rédaction : Marjorie Cessac. Responsable de production : Laurine Gatefait. Relecture : Pauline Duchamp, Laurine Gatefait, Jeanne-Maureen Jorand, Anaïs Monteiro, Myrto Tiliakaki. Conception graphique : M&C Saatchi Little Stories / Figures Libres. Imprimerie : Sipap-Oudin. Photographies : Couverture : Éric Garault/CCFD-Terre Solidaire - Little Stories, p. 6-7, 14 et 20 Pixabay, p. 9 Vincent M.A. Janssen, p. 10-11 Ana Caroline de Lima/CCFD-Terre Solidaire, p.17 Markus Spiske, p. 18 Pille Kirsi, p. 20 Andre Mourar

Brochure imprimée sur un support 100 % PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts. PEFC (Program for the endorsement of the forest certification schemes)

Dépôt légal : juillet 2021

Référence : 511 09 21



**POUR ENGAGER OU POURSUIVRE
LE DIALOGUE, RETROUVEZ-NOUS SUR
CCFD-TERRESOLIDAIRE.ORG**

**SUIVEZ NOTRE
ACTUALITÉ**



SOMMAIRE

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE, UN COMBAT CONTRE LES INJUSTICES.

RÊVER ET CONSTRUIRE UN MODÈLE ÉCOLOGIQUE JUSTE

Partout dans le monde, la pandémie n'a fait que creuser le sillon des inégalités sociales déjà fortement préexistantes dans nos sociétés. Dans ce contexte, frappé de surcroît par les dérèglements climatiques et la perte de la biodiversité, la vocation du CCFD-Terre Solidaire reste intacte. Plus que jamais, son objectif est de **promouvoir des alternatives au monde d'aujourd'hui**, de bâtir un nouveau modèle de développement qui favorise à la fois la viabilité écologique, la justice sociale et climatique. A ses yeux, la lutte contre la pauvreté est indissociable de celle pour la préservation de la nature et du climat.

LAUDATO SI, UNE INFINIE SOURCE D'INSPIRATION

En cela, le CCFD-Terre Solidaire, association riche de sa diversité culturelle, puise ses valeurs dans l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise. Elle partage pleinement les idées développées en 2015 par le Pape François dans l'encyclique Laudato Si (Loué sois-tu). Face à la crise écologique, **cet appel nous invite à changer de paradigme, à gérer nos biens communs de manière durable et concertée, et à repenser notre relation avec la nature**, dans un esprit de cohésion internationale. Le CCFD-Terre Solidaire promeut cet esprit de partage entre les peuples et les générations, avec une attention particulière pour les pays du Sud, souvent plus fragilisés par les dérèglements alors qu'ils n'en sont pas les principaux responsables.

SOUTENIR ET NON AGIR À LA PLACE DES PARTENAIRES

A l'inverse des pratiques d'assistance, le CCFD-Terre Solidaire privilégie la mise en place de partenariats avec des organisations locales partout dans le monde. A ce titre, l'association n'envoie ni expatriés ni matériels dans les pays du Sud. Elle apporte son soutien logistique, financier et de mise en réseau dans des domaines aussi variés que l'agroécologie, la lutte contre la déforestation, la défense des droits, l'égalité femmes-hommes. De par la proximité avec son large réseau, elle reste **à l'écoute des plus vulnérables et des plus atteints dans leurs droits**, afin de relayer au mieux leur voix. Forte de cette expérience et de sa responsabilité en tant qu'ONG française, elle interpelle aussi les décideurs politiques ici.

Le CCFD-Terre Solidaire c'est :

Plus de
500
organisations
partenaires

677
projets
internationaux
dans **71** pays

2,4
millions
de bénéficiaires

Plus de
7 000
bénévoles

QUATRE GRANDS COMBATS

1

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET AGROÉCOLOGIE

Le CCFD-Terre Solidaire plaide pour le droit de chaque peuple à définir ses propres politiques, qu'elles soient agricoles, alimentaires ou énergétiques. L'objectif est que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité, tout en respectant l'environnement et les droits humains.

2

JUSTICE ÉCONOMIQUE

Pour le CCFD-Terre Solidaire, construire la solidarité internationale exige de s'attaquer aux causes structurelles des injustices, de la faim et de la pauvreté. Nous interpellons les instances politiques pour permettre à chaque pays de disposer de ses propres ressources et d'assurer que les activités économiques ne nuisent pas aux droits humains et à l'environnement.

3

MIGRATIONS

Le CCFD-Terre Solidaire s'engage pour que les politiques, au-delà des peurs et des préjugés qui parasitent le débat public, permettent enfin d'accompagner les migrations pour qu'elles deviennent effectivement une richesse, un bien commun pour les futures générations.

4

PAIX ET VIVRE ENSEMBLE

Le CCFD-Terre Solidaire promeut une culture de la paix durable et inclusive, en soutenant les artisanes et artisans de la paix qui agissent à travers le monde. Son champ d'action concerne en premier lieu la lutte contre les injustices pour que tous les êtres humains aient accès à une vie digne.

DEUX SUJETS TRAITÉS À TRAVERS CHAQUE GRAND COMBAT

LA JUSTICE CLIMATIQUE

Par son action aux côtés d'organisations et de collectifs citoyens à travers le monde, l'organisation et ses alliés sont témoins des ravages causés par les dérèglements climatiques. Jour après jour, ils construisent, ensemble, des alternatives efficaces pour opérer la nécessaire transition vers d'autres modèles de développement.

LE PATRIARCAT

Alors que les droits des femmes sont encore largement bafoués dans toutes les sociétés au nom de traditions patriarcales et/ou religieuses, l'organisation se mobilise aux côtés des femmes contre toutes les formes de violences qui leur sont faites.

Quelques dates clés

1966

le CCF devient Comité catholique contre la Faim et pour le Développement : le CCFD

1986

le CCFD devient membre du Conseil national de la solidarité

1993

le CCFD est déclaré Grande cause nationale de l'année

1998

le CCFD obtient le Statut spécial consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies

2008

le CCFD se dote du prénom « Terre Solidaire » pour devenir le CCFD-Terre Solidaire

2021

le CCFD-Terre Solidaire fête ses 60 ans

01.

CLIMAT : ENTRE URGENCE ET INACTION.

En 2015, l'accord de Paris a fixé une ligne rouge à ne pas franchir, au risque d'aller vers des dérèglements climatiques irréversibles. L'impératif est de limiter la hausse des températures à 1,5 voire 2 degrés d'ici 2100. Malheureusement, cet objectif semble encore trop absent de l'ensemble des politiques publiques.

En effet, plus de 5 ans après l'adoption de l'accord de Paris, la crise climatique s'est étendue au monde entier. Dans le même temps, scientifiques et citoyens pointent du doigt l'inaction climatique des Etats ces dernières décennies.

UN MONDE AU PIED DU MUR

MÉGAFEUX, FONTES DES GLACIERS, TEMPÊTES

Les évènements climatiques nous frappent désormais par leur fréquence et leur ampleur, et les records de température se succèdent. **Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), la dernière décennie a été la plus chaude jamais enregistrée, avec des records de température partout dans le monde pour l'année 2020.**

L'an passé, à l'échelle mondiale, la température moyenne était d'environ 14,9°C, soit 1,2°C de plus que le niveau préindustriel (1850-1900) :

- En Europe, c'est 0,4°C au-dessus de 2019, et plus de 2,2°C au-dessus de la période préindustrielle.
- En Arctique, et particulièrement en Sibérie, les températures ont été supérieures de plus de 5°C à la moyenne, avec un pic absolu de chaleur enregistré en juin 2020 : 38°C dans la ville russe de Verkhoyansk, dans l'est du pays.

Ces températures extrêmes mêlées à des vents forts et de la sécheresse ont attisé les mégafeux en Australie, entre fin 2019 et début 2020, mais aussi en Californie durant l'été et en Amazonie. Le manque d'eau frappe durement certaines régions d'Afrique et d'Asie quand les inondations (en Afrique de l'Est et au Sahel, en Chine et au Vietnam) et les coulées de boue meurtrières en ravagent d'autres. Selon une étude publiée en avril 2020, **les glaciers perdraient en moyenne 267 milliards de tonnes de glace chaque année**, autre conséquence de ce réchauffement.

DES SCIENTIFIQUES QUI MULTIPLIENT LES ALERTES

- **Vers un réchauffement mondial de 3 à 4 degrés d'ici 2100**
- **2019 : le GIEC estime qu'à ce rythme la limite des 1,5 degrés sera franchie dans 10 ans**

En 2018, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a présenté son Rapport spécial

sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C fondé sur l'évaluation d'environ 6 000 publications validées par des pairs. Il confirme que **le changement climatique porte déjà atteinte aux êtres humains, aux écosystèmes et aux moyens d'existence** dans le monde entier.

Plus encore, il relève que les tendances récentes en matière d'émissions et le niveau d'ambition international que reflètent les contributions de chaque Etat, présentées dans le cadre de l'accord de Paris, s'écartent de la trajectoire à suivre pour contenir le réchauffement mondial bien en deçà de 2°C.

Ainsi, les experts du GIEC notent que si des mesures renforcées pour diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas prises dans les prochaines années, « *le réchauffement planétaire dépassera les 1,5°C dans les décennies suivantes et provoquera la perte irréversible des écosystèmes les plus fragiles ainsi que des crises à répétition au sein des populations et des communautés les plus vulnérables* ». Il y a au moins une probabilité sur cinq selon l'OMM que la hausse de la température moyenne mondiale dépasse temporairement 1,5°C d'ici à 2024, soit 75 ans avant l'échéance fixée par l'accord de Paris.

Cette inadéquation entre les objectifs et la réalité des actions mises en œuvre a également été pointée du doigt concernant la France. Ainsi, dans son rapport de 2020, le Haut Conseil pour le Climat a souligné que « *le réchauffement climatique induit par les activités humaines continue de s'aggraver, alors que les actions climatiques de la France ne sont pas à la hauteur des enjeux ni des objectifs qu'elle s'est donnés* ». Ainsi les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de seulement 0,9% en France ces trois dernières années, « *très loin des -3% attendus à partir de 2025* ».



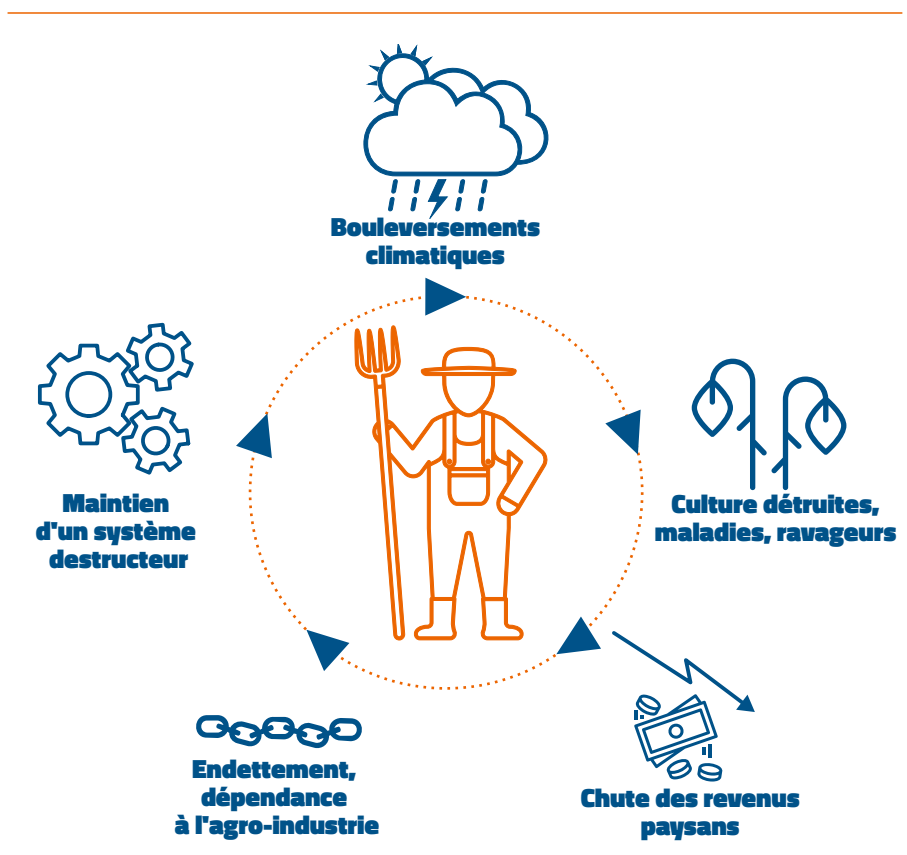
APRÈS LA PANDÉMIE, DES ÉMISSIONS QUI REPARTENT DE PLUS BELLE

- **1990-2018 : hausse de 67% des émissions de CO₂ dans le monde**
- **2020 : chute de 7% des rejets CO₂ selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)**

Certes, la pandémie a constitué un répit. Le ralentissement de l'activité économique au niveau international a permis d'enregistrer une chute momentanée et non prévue des émissions dans le monde. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, nous avons connu en 2020 une chute « *sans précédent dans l'histoire de l'humanité* » des émissions de CO₂, soit -5,8%. C'est l'équivalent de l'ensemble des émissions de l'Union Européenne, soit près de 2 milliards de tonnes de CO₂. Cette baisse majeure des émissions est principalement liée à la diminution de la demande en énergie, notamment pour les transports avec le recul du trafic aérien et routier.



Cependant, **ce répit a été de courte durée** puisque depuis, les émissions sont reparties à la hausse, dépassant même en décembre 2020 les niveaux observés en décembre 2019. « Avec la reprise des voyages et des activités économiques, la consommation de pétrole et ses émissions associées repartent à la hausse », indique l'Agence Internationale de l'Énergie. Le chiffre global des émissions pour 2020 masque par ailleurs une forte disparité selon les pays : les émissions de la Chine ont progressé de 0,8 % en 2020 avec une reprise rapide de l'activité, tandis qu'elles chutaient de 10 % aux États-Unis.



Les populations paysannes, premières victimes des bouleversements climatiques. Les agricultures familiales assurent 80 % de la production alimentaire mondiale. Pourtant 70 % des personnes souffrant de la faim dans le monde sont des paysans et des paysannes.

UNE SOCIÉTÉ CIVILE QUI INTENSIFIE SA MOBILISATION, ENTRE ESPOIR ET DÉCEPTION

LES CITOYENS BATTENT LE PAVÉ ET DES RECOURS CONTRE LES ÉTATS SONT LANCÉS

→ **Été 2018** : début des grèves scolaires des étudiants partout dans le monde

→ **Mai 2021** : la Cour constitutionnelle allemande enjoint le gouvernement d'Angela Merkel à revoir ses ambitions climatiques

Face à cette crise climatique qui prend de l'ampleur, les citoyens, eux, veillent au grain et se mobilisent toujours plus. Commencées dans les années 2010, les marches pour le climat se sont multipliées ces dernières années et comptent au premier rang les jeunes générations.

A l'été 2018, l'adolescente suédoise **Greta Thunberg** initie également un vaste mouvement international de grèves scolaires pour le climat. En réponse, pendant plus d'un an, des foules de jeunes dans le monde entier boycottent les cours le vendredi afin d'interpeller les décideurs sur leur immobilisme. Certains vont même plus loin et saisissent la justice. Ce fut le cas en Allemagne où la Cour Constitutionnelle, en mai 2021, a donné gain de cause à des associations de jeunes plaignants, enjoignant le gouvernement d'Angela Merkel à revoir ses objectifs climatiques. On compte également deux recours du même ordre devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

EN FRANCE, CONVENTION CITOYENNE, PROJET DE LOI CLIMAT ET AFFAIRE DU SIÈCLE

En France, la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) a notamment été lancée en réponse à la crise des gilets jaunes, elle-même déclenchée en partie par la volonté du gouvernement de mettre en

place une « contribution carbone ». Pour se faire, 150 citoyens français ont donc été tirés au sort pour mener des travaux et faire des propositions sur une question donnée. A savoir, comment réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre du pays d'ici 2030, tout en préservant la justice sociale ?

Tronquées ou tout simplement ignorées, ces propositions n'ont malheureusement que marginalement inspiré le projet de loi Climat et Résilience présenté au parlement en février 2021 loin de la reprise « sans filtre » promise par Emmanuel Macron.

Le Haut Conseil pour le climat dénonce la « portée trop limitée » de cette Loi

Comme l'a souligné un des rapporteurs de l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) « le compte n'y est pas ». De son côté, le Haut Conseil pour le Climat pointe des mesures qui ne permettraient pas à la France de rattraper son retard, appelant l'Assemblée Nationale et le Sénat à compléter et renforcer les mesures. Ce constat n'a fait que se renforcer au fil des débats dans l'hémicycle. Le Réseau Action Climat pointe le double échec écologique et démocratique du texte, en effet, près d'1/4 des amendements déposés ont été jugés irrecevables. Un record !

En mai 2021, 500 organisations ont ainsi appelé les citoyens à se mobiliser contre une loi vidée de sa substance. Rappelons que **pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'hexagone s'est donné pour objectif de diviser au minimum par 6 ses émissions par rapport à 1990.**

Une mobilisation exacerbée et des procès

→ **2019** : plus de 2 millions de signataires en soutien à l'Affaire du Siècle



→ **2021** : L'Etat français condamné pour ne pas avoir tenu ses engagements climatiques

Les appels et marches pour le climat se sont ainsi multipliés ces dernières années, mais ils se sont accompagnés de nouveaux moyens d'action des citoyens et des organisations de la société civile. En décembre 2018, quatre organisations (Fondation pour la nature et l'homme, Greenpeace France, Notre Affaire à tous, Oxfam France) ont lancé **l'Affaire du siècle**, poursuivant l'Etat pour son inaction en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. La pétition associée a obtenu plus de 2 millions de signatures en un mois, et un recours au tribunal administratif a été déposé en mars 2019. Début 2021, dans son jugement, le tribunal a reconnu la faute de l'Etat, le condamnant à verser un



euro symbolique aux associations requérantes pour « le préjudice moral ». Il a souligné les « carences fautive de l'Etat à mettre en œuvre des politiques publiques lui permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'il s'est fixés ». Dans l'attente d'un supplément d'instruction pour se prononcer sur d'éventuelles mesures contraignantes, ceci est déjà une première victoire historique pour le mouvement climat.

Au-delà des Etats, **ce sont aussi les entreprises qui sont ciblées par des recours**, comme Total ou Casino qui sont poursuivies pour leurs pratiques jugées non respectueuses du climat et de l'environnement. Des victoires internationales sont à noter, comme la condamnation de Shell en mai 2021 aux Pays-Bas, contraignant l'entreprise à réduire de 45 % ses émissions d'ici 2030.

UN MULTILATÉRALISME CLIMAT À LA CROISÉE DES CHEMINS

UN OBJECTIF, PEU D'ACTIONS ET BEAUCOUP D'ANNONCES

Des contributions des Etats insuffisantes

Malgré des signaux alarmants et la pression des citoyens, le monde est loin d'être à l'unisson. Dans leur ensemble, les décideurs politiques se refusent à prendre des mesures drastiques permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Le 12 décembre 2015, lors de la Conférence des Parties au Bourget, plus communément appelée COP21,

195 Etats ont adopté l'accord de Paris.

Dans ce cadre, les Etats signataires ont acté leur volonté de limiter le réchauffement climatique d'ici 2100 « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ». Sur cette base, l'accord de Paris exige que toutes les Parties présentent des feuilles de route dites « contributions déterminées au niveau national » (CDN ou NDC en anglais). Ce sont des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre établis par chaque pays, secteur par secteur, permettant d'atteindre la trajectoire définie d'ici à 2030.

Nombreux sont les Etats à avoir multiplié les annonces pour le climat. **Pourtant, en 2019, seuls 10 % des Etats à avoir signé l'accord avaient réellement respecté leurs engagements dans le cadre de leurs contributions.**

Depuis 2015, le multilatéralisme climat a confronté les gouvernances à de nombreux blocages, notamment lors des COP, mettant en péril une action globale et coordonnée. Tandis que des chefs d'Etat climatosceptiques comme Donald Trump – qui a fait quitter les Etats-Unis de l'accord de Paris en 2017 – ou Jair Bolsonaro au Brésil ont contribué à ralentir la cohésion mondiale déjà bien mise à mal.

« Beaucoup de bruit pour rien ? »

→ **Juin 2017**: « *Make our planet great again* »

→ **Décembre 2017** : Organisation du premier **One Planet Summit à Paris**

→ **Décembre 2020** : Sommet anniversaire de l'adoption de l'accord de Paris

→ **Janvier 2021** : 4^e édition du **One Planet Summit**

→ **Avril 2021** : Sommet virtuel organisé par Joe Biden sur le climat

Face à ce multilatéralisme dans la tourmente, les événements internationaux parallèles et les annonces d'initiatives pluri-acteurs sur le climat n'ont cessé de se multiplier. La France a particulièrement été active dans ce domaine. Dès 2017, au lendemain de la sortie des Etats-Unis de l'accord de Paris, Emmanuel Macron lançait le fameux slogan « *make our planet great again* » accompagnant un programme de soutien à la recherche. A partir de

2018, l'organisation de conférences internationales appelées « *One Planet Summit* » voit le jour. Ces rencontres, réunissant chefs d'Etat, entreprises, ou encore des collectivités sont destinées à montrer et impulser des initiatives dans différents secteurs.

Au-delà des effets d'annonce, **les coalitions lancées à ces différentes occasions peinent à montrer leur efficacité**, devenant le vecteur de fausses solutions relevant plus du greenwashing que d'actions climatiques réelles.

Depuis la fin de l'année 2020, le rythme de ces événements s'est intensifié. En avril 2021, le sommet virtuel sur le climat orchestré par Joe Biden auquel ont assisté 40 pays était destiné à marquer le retour des Etats-Unis dans l'accord de Paris. Une fois encore, les annonces se sont succédées. La Chine, premier émetteur de dioxyde de carbone avec 28 % des émissions



mondiales, promet d'être « neutre en carbone » d'ici 2060, tout comme le Brésil. Les Etats-Unis, quant à eux, annoncent un doublement de leurs objectifs tandis que l'Europe s'engage à diminuer de 55 % ses émissions. Néanmoins, quel que soit le continent, les moyens d'y parvenir demeurent flous.

DES COP AUX NÉGOCIATIONS PLUS QUE TENDUES

De l'accord à sa mise en œuvre

- **Marrakech au Maroc (Novembre 2016)**
- **Bonn en Allemagne, sous la présidence Iles Fidji (Novembre 2017)**
- **Katowice en Pologne (Décembre 2018)**



- **Madrid, sous la présidence chilienne (Décembre 2019)**
- **Glasgow, au Royaume-Uni (Novembre 2021)**

Depuis 5 ans, les négociations internationales sur le climat ont souvent été âpres, marquées par un fossé croissant entre l'urgence climatique et le manque d'engagements des Etats. Parmi les principaux points d'achoppement, on retrouve le manuel d'application (ou *Rule book*) qui détermine les règles pour atteindre l'objectif fixé en 2015 et encadre sa mise en œuvre effective. Il s'agit du « *mode d'emploi* » de l'accord de Paris.

Lors de la COP24, à Katowice, il a en partie été adopté. Il impose désormais un cadre de transparence détaillé, destiné à promouvoir la confiance entre les pays et à rendre compte des avancées attendues. Ce dernier garantit que tous, y compris ceux qui étaient auparavant qualifiés de « *moins avancés* » comme la Chine et l'Inde, livrent aux mêmes échéances des informations comparables. Des règles communes pour comptabiliser les émissions et les réductions ont également été adoptées.

Au-delà de ces avancées, les négociations restent bloquées sur deux enjeux essentiels :

- **L'article 5**, portant sur les pertes et préjudices (« *loss and damages* »), c'est-à-dire la mise en place d'un mécanisme identifiant les soutiens techniques et financiers nécessaires aux pays et populations victimes des dérèglements climatiques.
- **L'article 6**, relatif aux mécanismes de marché carbone.

Des négociations qui patinent sur l'article 6

L'article 6 prévoit un mécanisme d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- entre les Etats, permettant à des pays ayant atteint ou dépassé leurs objectifs de réduction d'émission de les revendre à des pays plus émetteurs.
- entre les entreprises qui pourraient acheter des « crédits carbone » pour financer des projets peu émetteurs, compensant par ce moyen leurs propres émissions.

Ce mécanisme pose question à plusieurs niveaux, notamment sur le risque qu'il fait peser sur les droits humains, la souveraineté alimentaire et la biodiversité. Ces risques avaient d'ailleurs été pointés du doigt par le CCFD-Terre Solidaire dès la COP22, notamment à travers son appel : « *Nos terres valent plus que du carbone* », qui a précédé le rapport du même nom en 2018.

En l'état des négociations et à la veille de la COP26, l'article 6 met en péril toute l'équité, la robustesse et les ambitions de l'accord de Paris. Il sera donc au cœur des négociations à venir.

Les principaux enjeux de la COP26

- **Revoir à la hausse les engagements des pays signataires**
- **Finaliser le manuel d'application de l'accord de Paris**
- **Assurer des financements pour les pays en développement**

02.

LA COMPENSATION PAR LE SECTEUR DES TERRES : CACHE-NEZ DE LA NON-ACTION CLIMATIQUE.

Afin d'atteindre l'objectif de long-terme sur la hausse des températures bien en deçà de 2° C, l'accord de Paris souligne la nécessité d'atteindre un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et leur absorption par les puits de carbone d'ici la moitié du XXI^e siècle. Depuis, les objectifs de « neutralité carbone » fleurissent chez nombre d'acteurs, à tous les niveaux. Force est de constater que derrière ce terme, les solutions promues interrogent et inquiètent.

Alors qu'une rupture s'impose dans nos modes de production et de consommation pour assurer une réduction réelle de nos émissions, Etats et principaux émetteurs préfèrent encore opter pour la politique de l'autruche et mettre en place de fausses solutions.

LA QUÊTE DU GRAAL, LA « NEUTRALITÉ CARBONE »

La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Atteindre des émissions nettes nulles passe ainsi par 2 leviers, sans qu'aucune répartition claire entre les deux ne soit définie :

- **réduire** une partie des émissions à la source
- **compenser** les autres via la séquestration du carbone

Ainsi, pour qu'un acteur émettant 3 tonnes équivalent CO₂ puisse se présenter neutre en carbone, il doit :

- réduire de 2 tonnes et assurer la séquestration d'1 tonne

Ou alors

- réduire de 0,5 tonnes et séquestrer 2,5 tonnes

La neutralité infuse désormais nombre de plans et politiques climat. En 2021, l'Union Européenne s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Aux Etats-Unis, Joe Biden a annoncé en avril 2021 un doublement de l'ancien engagement américain avec une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre entre 50 % et 52 % d'ici 2030 par rapport à 2005. Le Brésil et la Chine se fixent, quant à eux, un objectif de neu-

tralité carbone d'ici à 2050 voire 2060. Les entreprises également s'en sont emparées et communiquent de plus en plus sur leur neutralité, quel que soit le secteur (banques, agroalimentaire, énergies fossiles, automobile...).

Cette course folle pour atteindre cette neutralité carbone conduit les principaux émetteurs à ériger la compensation carbone comme une solution valide au lieu de s'attaquer de manière radicale à la source des émissions. Or, ces méthodes tendent à reporter l'obligation de réduire ses émissions sur d'autres acteurs. En effet, la compensation repose sur le financement de projets en échange desquels sont obtenus des crédits carbone ou droits à polluer. Pointées du doigt par un grand nombre de scientifiques, ces initiatives risquent pourtant de se multiplier à grande échelle. Et ce, au risque de mettre en péril la transition écologique, de retarder toute action réelle face à la crise climatique et de ne donner à voir la forêt et les terres que sous le seul prisme du carbone. Une telle vision porte en elle de multiples dérives, tant pour la biodiversité et le climat qu'au niveau des droits humains.

« COMPENSATION CARBONE » OU LA FUITE EN AVANT DE TROP

A l'occasion de l'achat d'un billet d'avion, au détour d'une publicité ou dans le bilan des entreprises, les expressions « neutre en carbone » ou « compenser en plantant des arbres » s'invitent partout. La méthode n'est pourtant pas nouvelle. Née dans les années 70, la compensation sous forme volontaire a pris son envol à l'aube du XXI^e siècle, à l'époque du **protocole de Kyoto**, tandis que se formaient des marchés institutionnels

comme le mécanisme de développement propre (MDP).

COMPENSATION & MARCHÉS CARBONE : « DÉJÀ VU »!

Le développement des marchés carbone s'est largement appuyé sur la mise en place de deux mécanismes consistant à financer des réductions d'émissions dans un autre pays, en



CRAAD-OI

Madagascar

« Ce système de compensation est de plus en plus utilisé par des multinationales, à l'instar des sociétés minières qui y ont trouvé un moyen de "verdir le secteur". Il engendre pourtant un double accaparement des terres des occupants traditionnels en prenant l'espace pour l'exploitation minière ainsi qu'un espace additionnel pour leur "projet de compensation de la biodiversité". »

Protocole de Kyoto

- 1997 : adoption
- 2005 : entrée en vigueur

Accord international visant la réduction des émissions de GES des pays industrialisés.
De cet accord découle la mise en place d'un système d'échange des émissions de GES, l'application d'une logique de marché aux enjeux climatiques.
C'est le système des marchés carbone.



échange de crédits pour remplir ses propres objectifs. Ces derniers ont pourtant largement démontré leurs limites. Introduisant ainsi la logique de compensation carbone, ces mécanismes encourageaient un transfert de responsabilité des pays développés vers les pays en développement pour la réduction d'émissions – notamment dans le secteur forestier et énergétique.

- Le premier, le **Mécanisme de développement propre (MDP)** a notamment participé au développement et financement de grands barrages hydrauliques. Ces projets auraient été construits avec ou sans le financement du MDP, ils étaient d'ores-et-déjà prévus, on ne peut donc pas parler de réduction « *additionnelle* » des émissions.

A cela se sont rajoutés des impacts sociaux et environnementaux majeurs. Par exemple, le projet de barrage de Barro Blanco au Panama a laissé des traces, privant de ressources la communauté autochtone de Ngäbe en inondant une partie de son territoire.

« Malgré le manque d'information sur le projet et ses impacts, l'absence de consultation des communautés locales, et de nombreuses protestations marquées par la répression (3 personnes tuées et de nombreuses arrêtées), le barrage a vu le jour en 2015 », relate le Réseau Action Climat : *« Aujourd'hui, la communauté Ngäbe subit des inondations fréquentes, et des impacts économiques et sanitaires considérables ».*

- Autre mécanisme, celui de réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, appelé **REDD+**. Avec ce mécanisme, une entreprise peut compenser ses émissions en achetant des crédits carbone à des acteurs portant des projets de plantation d'arbres ou de conservation dans un pays en développement. Là aussi de nombreuses limites ont été pointées du doigt : des populations tenues à l'écart des projets et ne bénéficiant qu'à la marge des financements, des cas de privatisation de territoires et d'accaparements de terres...

Depuis quelques années, avec l'acuité de la crise climatique et la négociation d'un nouvel accord sur le climat, la compensation carbone revient en force.

Alors que les discussions internationales patinent, le secteur privé, ainsi que certains Etats, ont décidé de prendre les devants et se sont emparés des démarches volontaires de compensation.

SÉQUESTER DU CARBONE POUR COMPENSER

Afin de parvenir à la neutralité carbone, on retrouve donc la logique de compenser les émissions produites par un secteur en les réduisant ailleurs. Compenser revient à réduire ses émissions de CO₂ en finançant un projet de réduction ou de séquestration de CO₂ auprès de quelqu'un d'autre. Cela repose sur l'idée qu'une émission de X tonne de GES ici peut être contrebalancée ou neutralisée par la séquestration de X tonne de CO₂ là-bas.

La séquestration, c'est la capacité d'absorber du carbone et de le stocker

hors de l'atmosphère. Naturel, c'est un phénomène biologique et souhaitable ! Les végétaux par le biais de la photosynthèse ont en effet la capacité d'absorber du CO₂. Lorsque les plantes meurent, les matières en décomposition s'intègrent au sol sous forme d'humus. Une partie du carbone qu'elles ont absorbé au cours de leur existence vient alors se fixer dans le sol, en créant des « *puits de carbone* » naturels (les principaux étant les sols, les forêts et les océans).

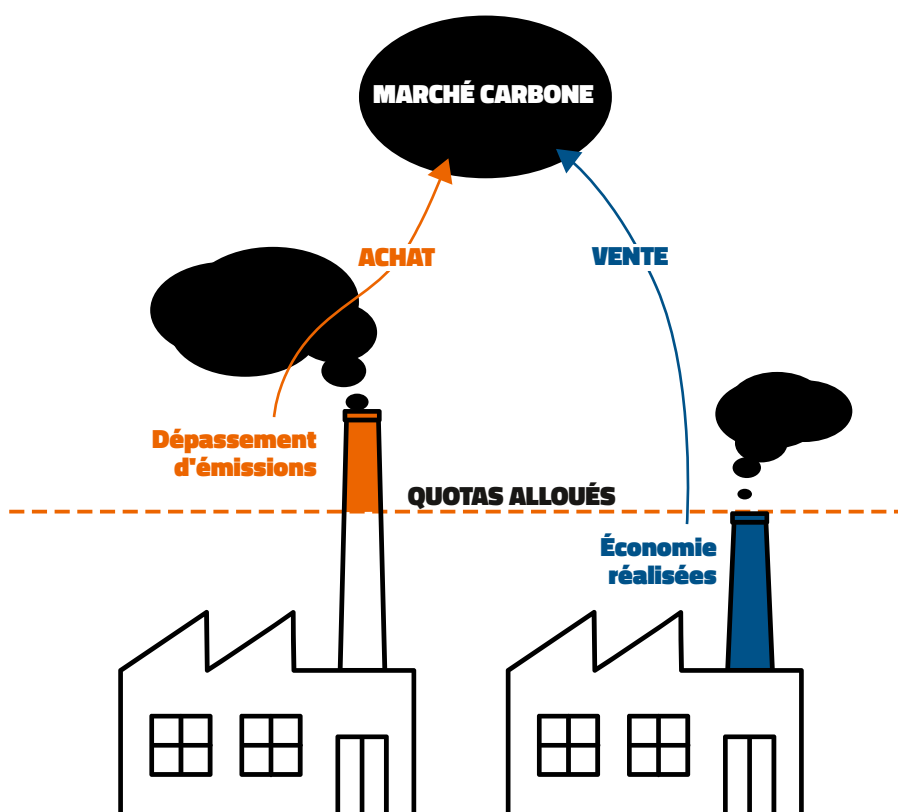
conséquences sociales en termes d'accès au foncier et environnementales (recours accru aux pesticides...) importantes. Faire reposer aujourd'hui des objectifs climatiques sur ces technologies est un non-sens puisqu'elles ne sont pas du tout matures. John Kerry, envoyé spécial sur le climat, mettait en avant les objectifs doublés des Etats-Unis sur le climat. Il a reconnu que 50 % reposaient sur des technologies « *que nous n'avons pas encore* » !

De plus en plus d'acteurs misent aujourd'hui sur les **technologies dites d'émissions négatives** ou de « **puits non naturels** ». Ces solutions de géo-ingénierie CDR (Carbon Dioxide Removal ou CCS), sont également dites à « *émissions négatives* ». L'utilisation de bioénergie avec captage et stockage de carbone (BECCS) consiste à faire pousser des végétaux et à les brûler pour produire de l'énergie tout en captant le CO₂ issu de la combustion pour le stocker dans des réservoirs géologiques. Cela aurait des

Les « marchés carbone »
▪ Les marchés de carbone réglementaires sont contraints par les plans de réduction d'émissions de carbone issus d'accords internationaux (Protocole de Kyoto).

▪ Par opposition, les marchés dits « *volontaires* » ne sont guère encadrés et dépendent uniquement des règles fixées par leurs utilisateurs.

Dans ce contexte, les entreprises, les particuliers ou les collectivités acquièrent des « *crédits carbone* », souvent peu coûteux dont l'unité correspond à une tonne équivalente de CO₂ évitée par leurs projets... Comme le rappelle l'ADEME, ces derniers sont menés dans trois domaines : la foresterie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ils peuvent consister, par exemple, à soutenir de l'agroforesterie familiale ou à remplacer une centrale thermique au charbon par une petite usine hydroélectrique.



Le fonctionnement du marché carbone

LES LIMITES D'UN DÉVELOPPEMENT TOUS AZIMUTS DE LA COMPENSATION CARBONE



CZZS

Bosnie-Herzégovine

« La Bosnie-Herzégovine étant riche en forêts, nous pourrions être confrontés à la fois à une déforestation excessive pour la production de biocarburants et à un reboisement pour les puits de carbone. Par ailleurs, les projets de compensation carbone ont tendance à mieux fonctionner sur les grandes exploitations agricoles. Ainsi, nous craignons que les investissements des entreprises dans les marchés carbone ne contribuent à un nouveau regroupement des terres agricoles et ne désavantagent les petits et moyens agriculteurs. »

Dans le cadre de la lutte contre la crise climatique, il y a un enjeu fort aujourd'hui à assurer le maintien des puits de carbone existants (lutte contre la déforestation par exemple) et à favoriser la restauration des écosystèmes dégradés pour en accroître le potentiel de séquestration. Dans son rapport de 2019, le GIEC souligne que **seule une petite partie de nos efforts peut reposer sur les terres, qui ne peuvent servir à compenser nos niveaux actuels d'émission**. La priorité doit donc être donnée à la réduction stricte des émissions, en particulier pour les secteurs les plus émetteurs (énergie, transport, agriculture). Autrement dit, la compensation carbone prise comme un levier prioritaire de politiques climatiques comportent de nombreuses incertitudes, limites et risques.

CE N'EST PAS VIABLE SCIENTIFIQUEMENT

Ce stockage est impermanent

Le carbone fossile, s'il n'est pas relargué par les activités humaines, est séquestré de manière permanente. S'il est relâché, en revanche, une portion significative de ce CO₂ reste dans l'atmosphère pour des centaines voire des milliers d'années. De son côté, le carbone biologique s'inscrit dans le cycle du carbone terrestre, d'où son impermanence intrinsèque. **Dès lors que les arbres se décomposent, sont brûlés ou arrachés, ou qu'un labour est effectué sur une terre agricole, cela entraîne un relâchement du carbone dans l'atmosphère**. Il est donc pratiquement impossible de garantir le stockage de carbone sur une période suffisamment longue.

Les aléas climatiques rendent les puits naturels plus vulnérables

Les puits de carbone naturels voient leur potentiel décroître avec les dérè-

glements climatiques qui les rendent plus vulnérables aux feux, aux inondations, aux insectes et aux maladies. Ainsi, si les températures sont trop élevées, « *les forêts ne jouent plus le rôle de stockage de carbone. Au contraire, elles en émettent au lieu d'en absorber* », prévient le climatologue Robert Vautard.

Entre 2010 et 2019, l'Amazonie a ainsi émis environ 18 % de carbone de plus de ce qu'elle a absorbé, selon la revue Nature Climate Change. Nombre de puits forestiers sur le continent africain ou latino-américain pourraient donc devenir sources et non puits de carbone d'ici 2035.

Une tonne de gaz émise dans l'atmosphère n'équivaut pas à une tonne de gaz séquestrée

Une tonne de gaz dans l'atmosphère a un impact immédiat qui perdure pendant environ 100 ans, tandis que la séquestration est un processus biologique lent, aléatoire, difficile à mesurer et souvent surestimé. A ces différences de temporalités s'ajoute la nature cumulative du dioxyde de carbone et le fait que le sol n'absorbe que du CO₂ alors que les gaz à effet de serre sont de différentes natures (méthane, protoxyde d'azote par exemple).

Si l'équilibre entre les émissions et les absorptions n'est atteint qu'au milieu du siècle, une gigantesque quantité de gaz à effet de serre viendra s'ajouter chaque année jusqu'à ce que la neutralité soit atteinte ; une quantité qui devra, d'une manière ou d'une autre, être éliminée si nous voulons contenir l'augmentation de la température en dessous de 1,5 °C.

Comptabiliser le carbone séquestré est très complexe

Aucun outil ne permet de mesurer de manière fiable la teneur de carbone

séquestrée dans les sols. Ainsi, comptabiliser le carbone séquestré est très complexe et rend son rôle pour le climat bien incertain. Les estimations des scientifiques sur le pourcentage de séquestration des émissions globales de GES dans les sols varient de 1,6 à 35 % par an ! La fourchette est large !



COPAGEN

Afrique de l'Ouest

« Nous disons non aux tentatives de marchandisation des terres et des forêts des communautés par des mécanismes illégitimes (REDD+), mais nous disons oui à l'agroécologie pour son apport inestimable pour solutionner la crise climatique. »

COMPENSATION CARBONE : MISE EN PÉRIL DE LA LUTTE CONTRE LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'OBJECTIF DE L'ACCORD DE PARIS EN DANGER

Un grand nombre de scientifiques le disent et le répètent : les terres n'auront pas la capacité biologique d'assurer une séquestration permanente et suffisante de l'ensemble des gaz émis. De surcroît, selon le GIEC, les scénarios nécessitant d'importantes conversions de terres (les champs dédiés aux bioénergies, le reboisement pour capturer du CO₂...), pourraient avoir des « effets secondaires indésirables » tels que la désertification, la dégradation des sols et la mise en danger de la sécurité alimentaire. A grande échelle, ces mécanismes de compensation encouragent donc le recours aux systèmes agro-industriels qui à leur tour favorisent la hausse des

émissions de CO₂. Un vrai cercle vicieux !

La logique même de la compensation détourne de l'effort premier qui doit être mis sur la réduction des émissions et risque de générer des modèles de développement eux-mêmes très émetteurs nous éloignant assurément de la trajectoire fixée.

Dans son dernier rapport sorti à l'été 2021, le Haut Conseil pour le Climat dresse un **triste constat de l'action climatique menée par le gouvernement pour l'agriculture**. Il note une réduction de 1,2 % des émissions depuis 1990 pour un secteur dans le trio de tête des émetteurs. Les efforts sont insuffisants pour atteindre les objectifs de 2030. Pire, il souligne que les

mesures visant à « stopper le déstockage actuel de carbone des sols agricoles et inverser la tendance » et les politiques publiques prises comportent des risques importants de dévier significativement de la trajectoire fixée.

FINANCIARISATION ACCRUE DES TERRES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ces mécanismes de compensation volontaire sont souvent financés par des acteurs privés avant tout guidés par leurs intérêts.

- **Via la compensation, ces acteurs vont donc promouvoir des modèles productifs nuisibles** comme les méga-plantations d'arbres à une échelle industrielle ou encore le

recours à des produits tels que le glyphosate ou les OGM. On le voit déjà au travers d'initiatives comme celle du groupe Bayer. Ce chimiste a créé son propre marché carbone aux Etats-Unis et au Brésil en vue de vendre ses produits.

- Ces pratiques vont générer la création de crédits carbone qui seront négociés sur des marchés internationaux.
- Capables de stocker du carbone et d'être de la biomasse de substitution aux énergies fossiles, ces réserves végétales pourraient devenir une option d'investissement plus attrayante et recherchée et engendrer des comportements spéculatifs.

Dès lors que ces zones de nature sont perçues comme des actifs financiers, l'accès des petits producteurs et des communautés locales à ces terres risque de passer au second plan. Le rachat ou la location des terres par de riches investisseurs ou grands groupes tend à faire monter le prix du foncier, ce qui tend à exclure particulièrement les populations autochtones.

BEUCOUP DE PROMOTEURS DE CES MÉCANISMES METTENT EN AVANT LE POTENTIEL FINANCIER POUR LES POPULATIONS LOCALES, MAIS QU'EN EST-IL VRAIMENT ?

Le « *Kenya agriculture carbon project* », lancé en 2009 avec l'appui du Fonds BioCarbone, la Banque Mondiale, l'AFD et la fondation Syngenta, est un projet sur 20 ans destiné à mettre en place un mécanisme de marché basé sur la compensation et impliquant 60 000 paysans et paysannes sur 45 000 hectares. Selon les premiers résultats : les coûts de transaction liés à la structuration via les marchés carbone absorbent la moitié des recettes générées et on estime les bénéfices du projet à 1 \$ par an et par paysan ! Ce projet questionne plus largement le principe clé de la responsabilité commune mais différenciée : faire peser sur les paysans et paysannes un effort

d'atténuation pour générer des crédits carbone alors qu'ils sont les premières victimes tout en étant les moins responsables !

GÉNÉRER UNE COMPÉTITION POUR LES TERRES

Au vu du nombre de multinationales qui prévoient des plans « *zéro net* », basés sur ces pratiques de compensation, on peut d'ores et déjà craindre une ruée sur les terres partout dans le monde. L'évaluation faite par l'ONG Grain sur l'impact des plans de décarbonation de Nestlé, Eni et Shell sur les terres est éloquent : « *À elles seules, ces trois entreprises auront besoin de 20 millions d'hectares par an pour leurs besoins cumulés de crédits, soit une superficie correspondant approximativement à celle de toutes les terres forestières de Malaisie, chaque année !* ».

Quelle surface agricole nous restera-t-il ? Nombre de projets de compensation tendent à convertir une partie des terres en plantations forestières et c'est



sans compter sur les projections folles que font certains sur la bioénergie. « *Les scénarios qui envisagent de déployer de nombreux projets BECCS pour maintenir des trajectoires vers le 1,5 degré projettent un déploiement de la bioénergie à une échelle faramineuse, et ce, dès 2050* », met en garde Alexandra Deprez, chercheuse sur le climat à l'Institut du développement durable et des relations internationales. « *Pour qu'ils soient efficaces, il faudrait utiliser un tiers des terres agricoles mondiales, et il n'est pas certain, mais très probable, que ces zones de culture pour la bioénergie coïncident avec des endroits très riches en biodiversité* », ajoute-t-elle.

Miser sur les sols pour absorber le carbone peut en effet conduire à des logiques de financiarisation et, en conséquence, d'accaparement des terres à grande échelle, par le développement de méga-forêts industrielles ou de monocultures censées favoriser la séquestration. Dans les deux cas, la terre est détournée de sa fonction première nourricière pour servir des initiatives spéculatives et de mainmise sur les ressources naturelles.

LES MÉCANISMES BASÉS SUR LE SECTEUR DES TERRES N'INCITENT PAS À TRANSFORMER NOS MODÈLES PRODUCTIFS ET DE CONSOMMATION

Comme le rappelle l'ADEME, la réduction des émissions à la source doit être privilégiée. Ceci implique des réformes systémiques et non le recours à des fausses solutions retardant les vraies décisions. Or, un mécanisme de compensation carbone mis en place au niveau français dans le domaine agricole montre qu'il ne permet pas une transformation en profondeur de nos systèmes productifs et du secteur.

Lancé en 2018, le **Label Bas Carbone (LBC)** et sa déclinaison sectorielle Carbon Agri visent à générer des financements pour l'agriculture via la compensation carbone. Autrement dit, un agriculteur réduit ou séquestre des émissions de CO₂, tandis qu'un financeur s'octroie cette réduction par

l'achat d'un crédit carbone, dont une partie seulement revient à l'agriculteur. Or dans les faits, il comporte plusieurs limites majeures. Le label considère qu'il y a réduction d'émissions de gaz à effet de serre dès lors que celles-ci sont plus basses que dans un scénario prospectif. Des projets dont les émissions augmentent peuvent donc être labellisés bas-carbone. **Il n'y a donc pas de minimum de réduction attendu et il porte même le risque de désinciter à l'adoption de pratiques agroécologiques.** Il est à ce jour utilisé par les éleveurs et les producteurs laitiers et le sera bientôt pour les grandes cultures (betteraves, céréales). En effet, les projets de compensation, en raison de l'importance des coûts de transaction, ne sont rentables qu'à grande échelle, ce qui encourage une concentration des terres et pénalise les fermes de moindre taille.

Enfin, le label prend peu en compte l'environnement en général et la biodiversité en particulier permettant ainsi à des monocultures forestières ou projets agricoles recourant aux pesticides de synthèse de pouvoir être labellisés.

UN FOCUS SUR LE CARBONE QUI DÉTOURNE DE L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

Ces projets de compensation carbone ont, par le passé, déjà porté atteinte aux populations locales et à la biodiversité. **De nombreux cas d'accaparements de terres ont été reportés.** Bien souvent les mécanismes ou projets mis en place se concentrent uniquement sur le prisme du carbone, sans considérer (ou insuffisamment) les enjeux de biodiversité, économiques, alimentaires. Or, ces enjeux sont essentiels pour permettre une approche systémique et intégrale.

Pour limiter les dérèglements climatiques, l'agriculture a un rôle crucial à jouer. En effet, le système agro-alimentaire mondial, parce qu'il repose en grande partie sur des intrants et des méthodes industrielles, émet désormais 1/3 des émissions totales de gaz à effet de serre. Mais il est aussi l'un des plus vulnérables au climat. Faire reposer sa mutation sur la compensation et un focus carbone risque



JAI!

Mozambique

« Les communautés paysannes ont perdu leurs terres, les pêcheurs ont perdu leur accès à la mer, les violations des droits de l'homme se multiplient à Cabo Delgado. Les émissions de gaz à effet de serre vont augmenter au Mozambique si les grandes entreprises continuent d'explorer et d'exploiter les réserves de gaz. Afin de compenser leur pollution, de fausses forêts seront plantées, les terres seront confisquées, l'eau deviendra un problème et tout notre écosystème sera détruit. »



CIMI

Brésil

« Les projets de compensation du carbone forestier, qui avancent en Amazonie sous des dénominations telles que REDD+, PSE ou plus récemment « Nature-Based Solutions », font partie du processus plus large de prise de contrôle de nos espaces et modes de vie. Un changement constant des noms et une incompréhensibilité des acronymes et des termes techniques qui accompagnent ces programmes rendent impossible toute transparence et participation effective de notre part. Ils servent à occulter la véritable nature de ces projets, qui ne visent qu'à légitimer la destruction de la nature par les industries. »

de générer la promotion de modèles, pratiques et systèmes agricoles aux conséquences négatives reconnues. Avec, à la clé, des conséquences sociales mais aussi environnementales désastreuses.

Parmi les promoteurs de la compensation carbone pour le secteur agricole, on retrouve les tenants de l'agriculture de conservation des sols, reposant sur **la promotion du zéro labour qui favorise la séquestration du carbone dans les sols**. Assez émergent en France, on la retrouve largement aux Etats-Unis, Canada, Australie, Brésil, ou Argentine. Cependant, ce modèle, même s'il peut à court terme permettre une plus grande séquestration de carbone dans

les sols, peut nuire à la biodiversité, la santé environnementale et humaine ou l'indépendance économique des paysans, en faisant la promotion de l'utilisation du glyphosate et des OGM. Les 3 pays avec les plus grandes surfaces OGM sont les 3 pays avec les plus grandes surfaces de zéro labour ! Ce mouvement se positionne aujourd'hui dans de nombreuses initiatives promouvant la compensation via le secteur des terres et poussé par l'industrie agrochimique (Bayer ou Yara notamment).

CE QUI SE JOUE À LA COP26 AUTOUR DE L'ARTICLE 6



Censat Colombie

« Nous ne pouvons pas compenser une planète qui est rongée par des modes de production et de consommation non durables. Avec cette logique de détruire ici et de compenser là-bas, les dommages environnementaux continuent de s'intensifier, mais avec un déguisement vert qui permet de continuer à détruire et à polluer librement. »

Sous des airs complexes et techniques, l'article 6 de l'accord de Paris recèle de nombreux enjeux politiques et sociétaux majeurs pour la planète.

Cet article régit en effet la régulation des marchés carbone. C'est-à-dire qu'il prévoit la mise en place d'un système d'échange de droits d'émission de GES entre les pays qui en émettraient trop et ceux qui en émettent moins. En d'autres termes, les bons élèves pourraient revendre leurs crédits carbone aux mauvais. Le but ? Permettre aux Etats de réaliser leurs objectifs climatiques et d'accroître leurs ambitions. Selon le texte, « *les Parties décident d'agir volontairement en concertation dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) pour relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et pour promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale* ».

Sur le principe, la plupart des pays sont d'accord, mais les modalités d'application font l'objet d'âpres débats et ce, depuis plus de quatre ans. Par exemple, à Madrid lors de la COP25, les Etats sont restés fâchés sur plusieurs dossiers, au rang desquels figuraient :

- Celui du **double comptage**: des réductions d'émissions sont aujourd'hui comptabilisées par le pays qui les achète et par celui qui les vend, ce qui entraîne qu'elles soient comptabilisées deux fois. Mettre fin à cette pratique semble évident, elle fait cependant l'objet de débats entre les Etats.
- Celui de la **non-exclusion des échanges des réductions d'émissions effectuées avant 2020** et encore échangeables dans les marchés du Protocole de Kyoto. Elles représentent 4 milliards de tonnes de CO₂, soit presque autant que les émissions totales de l'Union Européenne en 2016.
- Celui de la référence à la nécessaire **protection des droits humains et des**

écosystèmes en incluant des garde-fous stricts et en créant une instance indépendante pour déposer des plaintes en cas de problème. Pourtant, dans le passé, trop de projets ont porté atteinte aux populations locales et à la biodiversité.

- Celui de la mise en place d'approche marchande et de **mécanisme de compensation carbone visant le secteur des terres** (c'est-à-dire les sols et les forêts) alors même que cela aurait des conséquences majeures en termes d'accaparements de terre, de financiarisation de la nature et de souveraineté alimentaire. Certains Etats plaident pour la mise en place d'approches dites « *non-marchandes* » c'est-à-dire qui ne soient pas liées aux marchés carbone.

Le préambule de l'accord de Paris inclus la nécessité absolue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi le respect des droits humains. On ne pourra respecter les droits humains sans atteindre les objectifs climatiques (quand le climat s'emballe, cela nuit forcément aux moyens d'existence des humains). De même, atteindre les objectifs climatiques sans respecter les droits humains est compliqué même si le rôle des communautés locales et peuples indigènes dans la protection des écosystèmes est largement reconnu.

Mettre l'accent sur la séquestration du carbone dans les sols est un choix politique qui se fait au détriment de changements de modèles plus systémiques. Ces changements profonds, seules solutions pour endiguer le réchauffement, comme le développement de l'agroécologie, sont des «options sans regret».

Les discussions prévues à la COP26 seront ainsi déterminantes pour les ambitions, l'équité et la robustesse de l'accord de Paris si les gouvernances s'orientent vers de fausses solutions, dangereuses pour la souveraineté alimentaire.

CONCLUSION.

Accaparement des terres, expropriation des populations locales, souveraineté alimentaire mise à mal et aggravement des dérèglements climatiques... On le voit, les enjeux sont immenses et la non-protection des terres agricoles pourrait être source de multiples dérives aux conséquences irrémédiables.

Pour toutes ces raisons, le CCFD-Terre Solidaire a mis les terres nourricières au centre de son action et milite pour qu'elles soient absolument exclues des mécanismes de compensation via les marchés carbone de l'accord de Paris. Cette action n'est toutefois pas opposée à celle d'un soutien financier des terres, non via la compensation, mais uniquement au travers d'approches non marchandes (art 6.8) assurant une transformation de nos systèmes agricoles et alimentaires vers l'agroécologie paysanne et solidaire.

Le CCFD-Terre Solidaire souhaite être entendu lors des prochaines négociations internationales et nationales, pour que les entreprises ne s'engouffrent pas dans la brèche des fausses solutions et que les Etats assument leurs responsabilités. La population attend d'eux la mise en place de politiques et financements publics réduisant réellement les émissions de GES dans les secteurs les plus émetteurs (énergie, industrie, aérien) ainsi que de l'aide au développement de systèmes productifs locaux et territoriaux, sobres en carbone et porteurs d'une vraie transition écologique, sociale, alimentaire et économique.

GLOSSAIRE

PETIT RAPPEL DES PRINCIPALES DÉFINITIONS

La neutralité carbone, selon le Parlement européen : « implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone. »

Un puits de carbone naturel ou puits CO₂, est un réservoir qui capte et stocke le carbone atmosphérique. Le principal est le puits océanique, qui absorbe entre deux et trois milliards de tonnes de carbone par an. Les autres puits sont dans la biosphère, comme les forêts, les prairies, les tourbières et les terres agricoles. Il existe également des puits de carbone artificiels.

La compensation carbone est un mécanisme qui vise à contrebalancer ses propres émissions de CO₂ par le financement de projets de réduction d'autres émissions ou de séquestration de carbone.

Les « marchés carbone »

- Les marchés de carbone réglementaires sont contraints par les plans de réduction d'émissions de carbone issus d'accords internationaux (Protocole de Kyoto).
- Par opposition, les marchés dits « volontaires » ne sont guère encadrés et dépendent uniquement des règles fixées par leurs utilisateurs.

Dans ce contexte, les entreprises, les particuliers ou les collectivités acquièrent des « crédits carbone », souvent peu coûteux dont l'unité correspond à une tonne équivalente de CO₂ évitée par leurs projets... Comme le rappelle l'ADEME, ces derniers sont menés dans trois domaines : la foresterie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ils peuvent consister, par exemple, à soutenir de l'agroforesterie familiale ou à remplacer une centrale thermique au charbon par une petite usine hydroélectrique.

L'écologie intégrale est une conception de l'écologie qui intègre les aspects environnementaux, économiques, sociaux (les trois piliers du développement durable), les aspects culturels et les aspects de la vie quotidienne. Elle est inséparable de la notion de bien commun et implique la justice entre générations. Le CCFD-Terre Solidaire défend cette approche de l'écologie qui lie la lutte contre la pauvreté à la préservation de l'environnement. Elle est issue de l'encyclique Laudato Si du Pape François.

JUSTICE CLIMATIQUE

GUIDE DE LA CAMPAGNE.



**TERRE
SOLIDAIRE**

Soyons les forces du changement